

Métier

L'inspecteur pédagogique : un expert du système éducatif national



Le travail de l'inspecteur pédagogique consiste également à rédiger des rapports d'activités.



L'inspecteur pédagogique, Anatole Fouboulou, directeur de l'École normale des instituteurs de l'alliance chrétienne.

IMM
Libreville/Gabon

Chargé de mettre en œuvre les politiques éducatives et pédagogiques de l'enseignement primaire ou secondaire, c'est le gestionnaire numéro un du système scolaire. Il est le garant de la prise en charge des élèves par les enseignants, leur développement et la réussite des objectifs de l'école.

Il n'est pas très en vue. Les élèves, les parents d'élèves et beaucoup d'autres acteurs ou partenaires de l'école ne le connaissent pas assez. Pourtant, à la base, il est le principal animateur du fonctionnement administratif et pédagogique du système scolaire.

Il s'agit de l'Inspecteur pédagogique, celui-là qui est chargé de mettre en œuvre les politiques éducatives et pédagogiques de l'enseignement primaire ou secondaire. Son expérience professionnelle et sa formation académique lui donnent la capacité de maîtriser les domaines de l'enseignement, l'encadrement des enseignants, le pilotage administratif et pédagogique des structures scolaires, en vue d'atteindre les objectifs de l'école.

Le métier d'Inspecteur pédagogique n'est pas à confondre avec celui de conseiller pédagogique, même si leurs activités se rapprochent. Les missions du dernier cité sont spécifiques et circonscrites dans le champ de la supervision clinico-pédagogique, c'est-à-dire de la relation d'aide pédagogique et didactique aux enseignants en situation de classe. Alors que l'inspecteur pédagogique, lui, est un professionnel de l'éducation, qui a le profil d'un expert manager du



L'inspecteur pédagogique, Thierry Djondo, directeur de la formation continue à l'Eniac, dispensant un cours.

système éducatif. C'est à lui qu'incombent les missions de pilotage administratif et pédagogique d'une circonscription scolaire ou de toute autre unité scolaire, sous l'autorité de l'inspecteur d'académie à qui il rend compte régulièrement, par le biais des rapports d'activités ou de mission. Il est alors le premier responsable de la formation, de l'évaluation des enseignants, du fonctionnement et de l'animation des établissements du bassin pédagogique à sa charge. Ainsi, il participe à la conception des sujets et aux jurys de concours de recrutement des instituteurs et des professeurs. « *Le conseiller pédagogique est son collaborateur immédiat, sinon, son agent de mission d'inspection* », précise Thierry Djondo, inspecteur chargé de la formation continue.

DEVOIRS* Pour être plus réaliste et assurer efficacement sa mission, l'inspecteur effectue la grande partie de son travail sur le terrain. Il visite les classes



Une institutrice, chargée de cours, en pleine évaluation par un inspecteur pédagogique.

et les établissements, afin de contrôler le respect du niveau et des programmes d'enseignement, des pratiques pédagogiques, des méthodes d'évaluation, du matériel didactique, et aussi l'environnement et les conditions de travail et d'apprentissage des instituteurs et leurs élèves. Dans cette perspective, il a le devoir de faire progresser les pratiques de tous les enseignants et des intervenants dont il a la charge ; de participer activement au repérage de toutes les initiatives péda-

gogiques destinées à améliorer la qualité de la prise en charge des élèves par les enseignants. Ce, afin de produire des effets positifs sur leurs apprentissages, leur développement et la réussite des objectifs de l'école. Aussi, doit-il promouvoir des propositions d'organisations pédagogiques, susceptibles d'améliorer les pratiques des enseignants et les résultats scolaires des élèves, compatibles avec les finalités du système éducatif définies par la politique gouvernemen-

tale en vigueur. A cet effet, il est de son devoir de concevoir des projets de circonscription et de présenter les résultats des travaux de recherches et des formations entreprises avec les équipes pédagogiques sous sa tutelle, à l'ensemble de la communauté éducative pour qu'ils puissent être discutés, repris par d'autres et enrichis. De ce fait, le métier exige des compétences d'organisation, de planification, de gestion et de contrôle. « *Il faut avant tout être formé pour acquérir toutes ces compétences nécessaires à l'exercice du métier* », précise, M. Ikapi, inspecteur pédagogique, superviseur à la circonscription scolaire de Libreville-Est. Pour acquérir toutes ces compétences et correspondre au profil, l'inspecteur pédagogique doit être formé. Au Gabon, cette formation est assurée à l'École normale supérieure (ENS). « *Mais il faut, avant tout, avoir été conseiller pédagogique et réussir au concours d'en-*

trée dans cette grande école. Les études durent deux ans. Elles sont couronnées par un Certificat d'aptitude à l'inspection primaire, pour le cas de l'enseignement du premier degré, décerné à l'impétrant après avoir satisfait à l'épreuve de soutenance de mémoire», informe Anatole Fouboulou, inspecteur pédagogique, directeur général de l'École normale des instituteurs de l'Alliance chrétienne (Eniac).

MÉTIER A VALORISER* Fort de cette formation, l'inspecteur pédagogique peut être opérationnel dans n'importe quel poste de l'administration éducative. Tout comme il peut être nommé aux fonctions de directeur, de chef de circonscription scolaire, de superviseur pédagogique, ou partout ailleurs dans l'administration générale. Il peut ainsi gagner sa vie comme tous les autres agents de l'Etat. Le métier mérite, toutefois, d'être valorisé pour permettre à l'inspecteur pédagogique d'accomplir efficacement des missions sur le terrain. D'autant qu'on constate une inadéquation entre lesdites missions et les moyens dont dispose ce professionnel pour atteindre ces objectifs. « *Sans véhicule par exemple, comment peut procéder l'inspecteur, s'il doit effectuer une visite dans un établissement scolaire situé en zone rurale, ou évaluer un enseignant qui s'y trouve ? Comment peut-il rédiger son rapport de mission si son bureau n'est pas équipé de machine et autres accessoires ?* », s'interroge le directeur de l'Eniac. Aussi, souhaite-t-il que les gouvernants redynamisent le métier d'inspecteur pédagogique, en donnant à cet expert du système éducatif les moyens dont il a besoin.